



BVVB INFO N°77

Association loi 1901 N°W913000446

La Ville du Bois, juin 2012

REGLEMENT SUR LA PUBLICITE ET LES PANNEAUX LUMINEUX

La loi sera effective au 1er juillet 2012. Les communes de la CAEE ont toutes signé la charte. L'environnement de la Nationale 20 devrait avoir un aspect moins agressif.

STATIONNEMENT

Depuis le 1er janvier 2012, seul le disque de stationnement européen doit être utilisé.

Cette information n'a pas été très médiatisée. Mais vous pouvez vous procurer un disque gratuitement à l'accueil de la Mairie.

Attention au stationnement, vous risquez 17€ d'amende si vous ne le positionnez pas à la vue de la Police Municipale sur la plage avant de votre véhicule, sur les places en zone bleue. Autre alerte, les anciens disques de stationnement ne sont plus agréés, donc non valables.

Nous vous rappelons également l'obligation d'avoir un éthylotest dans votre véhicule à partir du 1er juillet 2012.



RECOURS AMIABLE SUR LA ZONE UE DU PLU

Nous avons adressé à notre Maire, un courrier recommandé AR, demandant un recours amiable pour la zone UE. Ce courrier a été également adressé à Monsieur le Préfet.

En effet, nous avons trouvé une incohérence dans le PLU version 3. L'EPFIF et TERRALIA ont demandé que les hauteurs des bâtiments soient calculées à partir du point le plus haut de la construction, alors qu'il était prévu qu'elles soient calculées au milieu de la construction.

La pente entre la voie des Postes et la RN20 laisse supposer que les bâtiments pourraient avoir un étage de plus par rapport au projet. C'est la raison de notre recours. Les hauteurs prévues de R+4+combles pourraient devenir R+5+combles. La visibilité prévue risque d'être entachée par la vue des bâtiments construits en bordure de la RN20.

Depuis deux ans, nous sommes associés à cette manifestation organisée par l'association A10 Gratuite. Une distribution de tracts aux automobilistes est organisée le mardi 22 mai 2012 de 10 heures à 17 heures et un point presse clôture cette journée d'action en présence de nombreux élus de la région.

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Nous vous invitons à consulter nos commentaires sur ce rapport sur notre site www.bvnb.org. Nos adhérents non reliés à Internet ont reçu cet article par portage.

La suite au verso...





FETE DES ASSOCIATIONS

Cette manifestation est très importante pour nous. Nous serons donc présents le 9 septembre de 10h à 18h. Un stand sera mis à notre disposition par la Municipalité. Nous serons heureux de vous y accueillir.

RN 20 – A10 GRATUITE

Il est au moins une chose dont nous pouvons être satisfaits : les deux principaux candidats de notre circonscription en parlent. Preuve que notre travail n'est pas vain. Nous soutenons la plupart des propositions des deux candidats : Olivier THOMAS prône la gratuité de l'A10 pour désengorger la RN20, Nathalie KOCIUSKO-MORIZET prône le développement des TCSP sur l'A10 et la RN20, le covoiturage et les tarifs aménagés sur l'A10, et la requalification en boulevard urbain de la RN20, et argumente un coût de 200 millions d'euros pour le rachat de la concession à COFIROUTE.

REQUALIFICATION RN20

Nous sommes d'accord pour que la vitrine de notre commune soit remise à neuf, et particulièrement entre le Centre Commercial Carrefour et la ZAC des Graviers, **mais pas à n'importe quel prix.**

Le syndicat Mixte de la RN20 a fait un appel d'offre dont l'objet est : « étude foncière de la N20 entre Massy et Boissy-Saint-Yon. » La date de péremption de l'appel d'offre est fixée au 13 juillet 2012. Cette étude doit être réalisée sur un délai de 12 mois.

Le résultat de cette étude a ainsi vocation à aider les élus à la prise de décision dans les choix du tracé de la RN20 et dans leur politique foncière.

Actuellement, nous sommes dans une « **phase amiable** », si on peut le dire, de rachat des propriétés selon un prix fixé par l'EFPIF, pour La Ville du Bois. Demain, au terme de l'appel d'offre, nous entrerons dans la phase « **d'expropriation** », au terme de l'étude. Et cela risque d'aller bien plus vite que prévu, puisque la requalification de la RN20 passe par la mise en place du TCSP. Pourquoi nous prévoyons l'accélération ? Parce que la mise en **place finale** du TCSP est prévue en 2020-2021. C'est demain, mais cela va aller très vite, et nous vous rappelons les préconisations du Grenelle II de l'environnement :

Le Grenelle de l'environnement. Suite au [Grenelle Environnement](#) de 2007, le projet de loi [Grenelle II](#)^[3] (sous réserve de modifications avant adoption finale) ;

- obligera le maire à réglementer le stationnement sur les voies de site propre (TCSP)
- permettra aux communautés de communes et communautés d'agglomérations d'organiser un service de location de bicyclettes (dans leurs compétences optionnelles).
- **permettra l'expropriation pour extrême urgence dans le cas de projets TCSP (ce qui n'était possible que pour les routes, voies ferrées et infrastructures énergétiques (oléoducs) jugées d'intérêt général.**

L'objectif de tels dispositifs est souvent d'affranchir les transports en commun (qui deviennent alors des T.C.S.P. ou transports en commun sur sites propres) des gênes engendrées par les autres [trafics](#), en supprimant les obstacles (autrement dit la congestion engendrée par la circulation des autres véhicules !).

La Zone UE est particulièrement concernée, et ce sur une distance variant de 16,5m à 20 mètres de l'axe médian de la RN20.